

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE MOUDEYRES

AR Prefecture

043-214301442-20240318-CFUBA2023-BF

Reçu le 29/03/2024
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES
SÉANCE DU 18 MARS 2024
DCM 2024 / 006**

Nombre de membres

- En exercice : 10
- Présents : 6
- Excusés représentés : 1
- Absents : 3
- Votants : 7 Pour : 7
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 12 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire sauf pour l'examen du Compte Financier Unique pour lequel Madame DESCAMPS Véronique a assuré la présidence.

Présents : CELLE Éric CHANAL Fabrice DESCAMPS Véronique
 GIROUD Florence GRAIL Jérôme PERBET Yoann

Absent(s) excusé(s) : DALENS Gérard donne pouvoir à GRAIL Jérôme

Absents : GENTES Laurent, ROUSSET Cédric, ROUX Élodie

Secrétaire de séance : GRAIL Jérôme

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – BUDGET ANNEXE
CHAUMIERE DES SAVEURS**

La présidence est donnée et assurée par Mme DESCAMPS Véronique, doyenne de l'assemblée.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2023/025 du 23 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe Chaumière des Saveurs de la commune de Moudeyres ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le CFU 2023 du budget annexe Chaumière des Saveurs fait ressortir les résultats suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	Montant
A	Réalisation de l'exercice 2023 Recettes-Dépenses	0.61
B	Résultats antérieurs reportés de 2022	- 0.19
C	Résultat de clôture = A+B	0.42
	SECTION D'INVESTISSEMENT	
D	Réalisations de l'exercice 2023 Recettes-Dépenses	1 907.93
E	Résultats antérieurs reportés de 2022	- 8 772.46
F	Résultat de clôture = D+E	- 6 864.53
G	Solde des restes à réaliser d'investissement 2023	0
H	Solde cumulé de la section d'investissement = F+G	- 6864.53

Hors de la présence de Monsieur Laurent GENTES, Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Approuve** le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe Chaumière des Saveurs de la commune de Moudeyres ;
- **Donne** pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent GENTES

